

# Statut JEI/JEU : financer vos projets innovants



- ▶ A qui s'adresse le statut de Jeune Entreprise Innovante ?
- ▶ A qui s'adresse le statut de Jeune Entreprise Universitaire ?
- ▶ Comment sécuriser l'obtention de l'un ou l'autre de ces statuts ?
- ▶ Quels sont les bénéfices de ces statuts ?
- ▶ Comment calculer le volume des dépenses de recherche rentrant dans l'évaluation de l'éligibilité au statut JEI ?

“

## Statut JEI

*Lors de la création de notre société, nous n'arrivions pas à identifier les aides auxquelles nous pouvions prétendre. Parmi les points obscurs pour nous, se trouvait l'incertitude quant à notre éligibilité au statut JEI. Les experts BDO nous ont accompagnés à affiner notre stratégie R&D et à sécuriser l'obtention de ce statut.*

*F. JOUREL,  
Dirigeante d'une PME*

”



### Pragmatisme

Un accompagnement en complémentarité de celui du CIR et sans facturation indexée sur les avantages liés au statut

### Expertise

Une centaine de références dans l'accompagnement d'entreprise

### Proximité

Prêt à vous accompagner sur le terrain, nous maîtrisons votre écosystème et votre environnement

## Conditions d'éligibilité au statut JEI

- ▶ Être une PME au sens communautaire (moins de 250 salariés et un chiffre d'affaires < 50 M€ ou un total de bilan < 43 M€),
- ▶ Avoir moins de 8 ans,
- ▶ Être indépendante au sens de l'article 44 sexies du Code général des impôts,
- ▶ Être réellement nouvelle et notamment ne pas avoir été créée dans le cadre d'une concentration, d'une restructuration, d'une extension d'activité ou d'une reprise de telles activités.

**JEI** : Avoir, à la clôture de chaque exercice, un volume de dépenses de recherche au moins égal à 15 % des charges fiscalement déductibles au titre de ce même exercice.

**JEU** : Être détenue pour au moins 10 % par des étudiants (ou diplômés d'un master ou d'un doctorat depuis moins de 5 ans) ou par des enseignants chercheurs et avoir comme activité principale la valorisation de travaux de recherche engagés par ces derniers au cours de leur scolarité ou dans l'exercice de leurs fonctions, au sein d'un établissement d'enseignement supérieur habilité à délivrer un diplôme conférant au moins le grade de master.

## Les avantages fiscaux

- ▶ Une exonération totale de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés lors du premier exercice bénéficiaire, suivie d'un abattement de 50 % au titre du second exercice bénéficiaire (non nécessairement consécutif),
- ▶ Une exonération totale d'imposition forfaitaire annuelle (IFA) sur la durée d'éligibilité au statut,
- ▶ Une exonération possible, sur la durée d'éligibilité au statut et sur délibération des différentes collectivités territoriales, de la cotisation économique territoriale et de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

## Les avantages sociaux

- ▶ Des exonérations de cotisations sociales patronales pour les chercheurs, les ingénieurs, les techniciens, les juristes chargés de la protection industrielle et des accords de technologie liés au projet, les gestionnaires de projet de recherche-développement, les personnes chargées de tests pré-concurrentiels,
- ▶ Cette exonération est également ouverte, sous certaines conditions, aux mandataires sociaux relevant du régime général de la sécurité sociale.

**Réaliser une demande d'accord préalable (procédure de rescrit fiscal) auprès des services fiscaux est vivement recommandée pour sécuriser l'ensemble de ces avantages.**

**96%**

*\*96% de nos clients sont satisfaits de nos services (Étude de satisfaction client, 2015).*